



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 février 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :

Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,

MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

Étaient absents, mais ont donné pouvoir : **Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON**

Marion LIPAROTTI à Jérôme OLIVIER

Absent : **Frédéric MARCHAND**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 20h.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération 2017-09-40 de la Communauté de Communes Vexin Centre adoptant le passage en FPU et prévoyant la constitution de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Considérant que la CLECT a pour principales missions de :

- procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU)
- proposer la stratégie de répartition financière à adopter dans le cadre de la FPU en cas d'arrivées et de départs d'entreprises du territoire,

Considérant la nécessité de désigner les membres représentant la commune au sein de la CLECT,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 095-219504479-20240202-202405-DE



2024 - 05

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Le conseil municipal désigne ses membres représentants au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Vexin Centre :

- Jérôme OLIVIER, 3 Rue de l'Eglise 95640 Neuilly-en-Vexin – jerome.olivier95@orange.fr
- Philippe CAPRON, 28 Grande Rue 95640 Neuilly-en-Vexin – philippe.capron@hotmail.fr

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à la Communauté de communes Vexin Centre.

Acte rendu exécutoire après 02 février 2024

Pour extrait conforme,

Fait à Neuilly-en-Vexin, le 02/02/2024

Le Maire